



Etuis parfums



Etuis cosmétiques



Etuis vins et spiritueux

Communication On Progress 2019



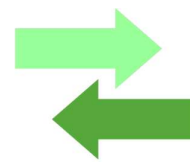
Impacts sociétaux des produits



Impacts des process sur l'environnement



Responsabilité employeur



Ethique des affaires et relation fournisseurs

MMP PREMIUM

Monsieur le Secrétaire Général

MMP Premium a décidé d'adhérer et de soutenir le Pacte Mondial de l'ONU en mai 2018.

J'ai le plaisir de vous confirmer notre engagement et notre souhait de continuer à promouvoir les 10 principes relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Je réaffirme notre volonté de faire progresser ces principes en les intégrant à notre stratégie d'entreprise.

Dans le cadre de notre première publication, et à travers les orientations sociales et environnementales décrites ci-après, nous souhaitons poser les fondements de notre politique de responsabilité sociétale. A ce titre, MMP Premium s'engage à travers une démarche éthique à une politique de confiance mutuelle fondée sur la compréhension, qui constitue la base d'une collaboration constructive au sein de l'entreprise et avec nos partenaires commerciaux.

Dans une logique de communication responsable et transparente, nous rendrons accessible et publique ces informations et nos actions.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire-Général, l'expression de ma très haute considération,

Béatrice Jacquet
Chief Executive Officer



1 La Responsabilité sociétale d'Entreprise chez MMP PREMIUM

1.1 Organisation de la RSE chez MMP PREMIUM

La démarche RSE de MMP PREMIUM est conforme et s'inscrit en pleine cohérence avec le Code de Conduite du Groupe MAYR-MELNHOF dont MMP PREMIUM fait partie.

1.2 Les attentes des parties prenantes

MMP PREMIUM entretient notamment des liens avec les salariés, les clients, les fournisseurs.

Les relations avec ces différentes parties prenantes ainsi que les actions visant à satisfaire leurs attentes majeures sont traitées dans les différents chapitres de cette COP.

De plus, MMP PREMIUM, en souscrivant à des démarches spécifiques via des plateformes spécialisées telles qu'EcoVadis, CDP supply chain (Carbon Disclosure Project), répond aussi à des demandes de ses clients.

Le questionnaire EcoVadis évalue l'ensemble de la politique RSE de l'entreprise. En 2018 MMP PREMIUM a obtenu un score de 68/100, présentant l'entreprise comme ayant une approche RSE structurée ainsi que des engagements et actions tangibles sur les enjeux principaux du Groupe.



L'évaluation se détaille comme suit :

- **70 sur les sujets environnementaux** (thématique « Impacts environnementaux des process » et enjeux « Matières premières » et « Emballages des produits » du présent rapport)
- **70 sur les sujets sociaux** (thématique « Responsabilité employeur »)
- **60 sur les sujets éthiques** (Enjeu « santé et sécurité des consommateurs » et « éthique des affaires »)
- **60 sur les sujets des achats et fournisseurs** (enjeu « Fournisseur »)

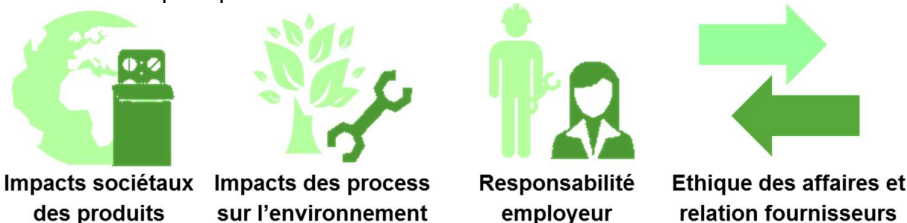
Le questionnaire CDP supply chain porte sur l'évaluation de la politique climatique d'une entreprise. En 2018 MMP PREMIUM a été évalué à B. Ce qui signifie que la société s'est engagée dans une démarche climat ambitieuse



1.3 Enjeux et engagements RSE

L'analyse des activités de MMP PREMIUM et des questionnaires clients CDP Supply chain et EcoVadis a permis d'identifier les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux majeurs de la société, qu'ils portent sur les opérations, sur les fournisseurs en amont ou sur les clients en aval.

Ces enjeux, structurés en 4 piliers, sont cohérents avec les guidelines de la GRI G4 (Global Reporting initiative V4), le Pacte Mondial et les pratiques du secteur :



Impacts sociétaux des produits

Matières premières	→ Minimiser les consommations de matières premières Assurer le recyclage de nos produits
Emballage des produits	→ Minimiser les consommations de matières premières lors du transport des produits vers les clients
Santé et sécurité des consommateurs	→ Soutenir nos clients dans la lutte contre la contrefaçon S'assurer de la non dangerosité de nos produits

Impacts environnementaux des process

Eau et effluents	→ Limiter la consommation d'eau dans les process Optimiser la génération d'effluents pollués
Energie	→ Optimiser les consommations énergétiques des usines
Solvants et COV	→ Limiter la consommation de solvants et la génération de COV
Déchets	→ Limiter la production de déchets, notamment de déchets dangereux
Gaz à Effet de Serre	→ Réduire les émissions de GES de 20% (en gCO ₂ e/m ² de produits scope 1, 2 et 3 entre 2015 et 2025)

Responsabilité employeur

Santé et sécurité des employés	→ Limiter les maladies professionnelles pour nos collaborateurs 0 accident du travail
Carrières et formation	→ S'assurer de la mise à jour des connaissances des salariés
Rémunération et avantages	→ Offrir des rémunérations et des avantages motivants
Diversité	→ Lutter contre toute forme de discrimination

Ethique des affaires et relation fournisseurs

Ethique des affaires	→ Mener les activités de MMP PREMIUM dans le respect strict de l'éthique des affaires
Fournisseurs	→ Intégrer la RSE dans le choix des fournisseurs Traiter les fournisseurs avec respect et équité

2 Impacts sociétaux des produits

2.1 Matières premières

Actions à poursuivre en 2019 :

- Réduction des grammages des produits en concertation avec les clients
- Certification des papiers et cartons (FSC® [FSC® C004631] et PEFC™ [PEFC™ / 10-31-3340]) en concertation avec les clients
- Certification ISO 9001V2015 prévue en mai 2019

2.2 Emballage des produits

Actions à poursuivre en 2019 :

- Programme de recyclage de palette – conception, mise en œuvre



2.3 Santé et sécurité des consommateurs

Actions à poursuivre en 2019:

- Hologrammes, micro-textes, encres et pigments de sécurité visant à assurer la traçabilité et l'authentification des produits en collaboration avec nos clients.
- En ce qui concerne REACH, MMP PREMIUM s'astreint à :
 - o n'utiliser aucune des substances de l'annexe XIV
 - o n'utiliser les substances de l'annexe XVII uniquement dans les cas d'emploi autorisés,
 - o tout mettre en œuvre pour écarter les produits contenant une substance appartenant à la liste candidate.

3 Impacts environnementaux des process

Le code de conduite du Groupe Mayr-Melnhof intègre la protection de l'environnement.

3.1 Eau et effluents

Actions à poursuivre en 2019 :

- Installation d'une nouvelle chaîne de fabrication des plaques d'impression en mars 2019 sur le site de Saint Hilaire du Harcouët. La développeuse incluse dans cette ligne consommera beaucoup moins d'eau que l'actuelle.
- Mise en place de compteur sur les eaux de process sur le site d'Ancenis (100% sur PST)



3.2 Energie

Actions réalisées et à poursuivre en 2019 :

- Changement des thermostats et régulation du chauffage et de la climatisation au sein des ateliers
- Réalisation des installations éclairage LED sur sites MMP à plus de 70%, l'action se poursuit sur 2019

Actions prévues en 2019 :

- Optimisation des centrales de traitement d'air (CTA)

3.3 Solvants et émissions de COV (Composés Organiques Volatiles)

Actions à poursuivre en 2019 :

- Traitement des effluents contenant du solvant par un prestataire spécialisé

3.4 Production de déchets

Actions à poursuivre en 2019 :

- Suppression de l'ensemble des produits toxiques
- Tri du papier dans les déchets banals

Action prévues en 2019 :

- Meilleure revalorisation des déchets avec le service des achats.

3.5 Emissions de GES (Gaz à Effet de Serre)

Actions à renouveler en 2019 :

- CDP

4 Responsabilité employeur

Conformément au code de conduite du Groupe, MMP PREMIUM met en œuvre les thématiques sociales suivantes :

- Respect des droits de l'homme et interdiction du travail des enfants
- Respect du droit d'association et de représentation du personnel (Comité d'Entreprise, Délégué du Personnel, CHSCT...)
- Horaires de travail (accord sur les horaires de travail) et salaires (négociation annuelle avec les délégations syndicales)
- Développement des compétences des salariés
- Promotion de la diversité
- Protection de la santé et sécurité sur le lieu de travail

4.1 Santé et sécurité des employés (dont drogue et alcool)

Actions à poursuivre en 2019 :

- Affichage de Flash Sécurité

4.2 Carrières et formation

Actions prévues en 2019 :

- Lancement de modules de formation au management auprès des nouveaux responsables de services. Ces modules sont certifiés et qualifiés par un organisme formateur (P3P formation). Notre objectif étant de sensibiliser au mieux et avec les meilleurs outils les managers des sites face aux impacts environnementaux et sécurité des sites.

4.3 Diversité

Actions à poursuivre en 2019 :

- Nous avons un programme d'embauche pour 2019 sur des postes techniques et nous mettons en avant des profils compétents hommes et femmes.

5 Ethique des affaires et relation fournisseurs

5.1 Ethique des affaires

Code de Conduite du Groupe Mayr-Melnhof diffusé et explicité à 100% de l'encadrement

5.2 Choix et relation avec les fournisseurs

Actions à poursuivre en 2019:

- Intégration par le service achat des spécifications REACH dans la relation avec les fournisseurs

6 Table de correspondance pacte Mondial

Le Groupe est adhérent au pacte Mondial de l'ONU. Ci-dessous, la table de correspondance des principes du pacte Mondial avec les enjeux identifiés par MMP PREMIUM.

DROITS DE L'HOMME

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

- 5. Responsabilité employeur
- 6. Ethique des affaires et relations fournisseurs

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

- 5. Responsabilité employeur
- 6. Ethique des affaires et relations fournisseurs

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

- 3. Impacts sociétaux des produits
- 4. Impacts environnementaux des process

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

- 6. Ethique des affaires et relations fournisseurs